

PARC AUTOMOBILE

Acquisition de véhicules légers et lourds et location de balayeuses et laveuse
Approbation du choix des prestataires

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent marché a pour objet l'acquisition de véhicules lourds et légers nécessaires au fonctionnement des services municipaux pour l'année 2007 et la location de balayeuses et laveuse, comme suit :

- Remplacement de 3 véhicules vétustes :
 - 2 balayeuses aspiratrices (année d'acquisition : l'une en 1993, l'autre en 1996),
 - 1 autocar (année d'acquisition : 1993),
- Acquisition d'un nouveau véhicule nécessaire à l'amélioration de l'activité du service entretien des espaces publics – secteur nettoyage : véhicule utilitaire benne double cabine avec coffre,
- Location de balayeuses et de laveuse.

Le présent marché se décompose en quatre lots juridiques distincts :

- le lot n°1 : « engins de voirie », pour un montant estimatif de 309 364,55 € HT, soit 370 000 € TTC ;
- le lot n°2 : « autocar », pour un montant estimatif de 124 581,94 € HT, soit 149 000 € TTC ;
- le lot n°3 : « véhicule utilitaire », pour un montant estimatif de 41 806,02 € HT, soit 50 000 € TTC ;
- le lot n°4 : « prestation de location de balayeuses et laveuse », pour un montant estimatif de 50 167,22 € HT, soit 60 000 € TTC.

Compte tenu du montant estimatif de l'opération (525 919,73 € HT, soit 629 000 € TTC) et de la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques disposant des moyens de réaliser les prestations, il a été décidé de recourir à un appel d'offres ouvert de niveau européen conformément aux dispositions des articles 10, 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot, traité en marché séparé, sera conclu à compter de sa date de notification au titulaire et prendra effet à réception du bon de commande par le fournisseur.

Chaque lot sera attribué soit à un opérateur économique unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

La procédure d'appel d'offres s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- ↵ Un avis d'appel public à la concurrence, envoyé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) puis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 23 août 2007, a été publié par ces organismes les 25 et 28 août 2007 ;
- ↵ A la date limite de remise des offres, fixée au 15 octobre 2007, à 12 heures, dix opérateurs économiques ont fait parvenir un pli ;
- ↵ Le 18 octobre 2007, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des premières enveloppes remises par les huit opérateurs économiques restant, puis les a confiées au technicien référent pour l'analyse ;
- ↵ Le 30 octobre 2007, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a déclaré les candidatures des huit opérateurs économiques recevables. Elle a ensuite procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des secondes enveloppes.
La CAO a déclaré le lot n°2 « autocar » infructueux à défaut de candidature recevable.
- ↵ Le 13 novembre 2007, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), après analyse, a attribué, au regard de la proposition de classement des offres :
 - le lot n°1 « engins de voirie » à l'opérateur économique Mathieu Yno, pour un montant de 358 535,88 € TTC ;
 - le lot n°3 « véhicule utilitaire » à l'opérateur économique VIS, pour un montant de 43 068,30 € TTC ;
 - le lot n°4 « Prestation de location de balayeuses et laveuse » à l'opérateur économique SSV Environnement, pour un montant de 60 000 € TTC.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution des trois marchés relatifs à l'acquisition de véhicules lourds et légers nécessaires au fonctionnement des services municipaux pour l'année 2007 et à la prestation de location de balayeuses et laveuse, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 21.

PARC AUTOMOBILE

Acquisition de véhicules légers et lourds et location de balayeuses et laveuse
Approbation du choix des prestataires

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment à ses articles 10, 33 et 57 à 59,

considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de véhicules lourds et légers nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

considérant qu'au regard du montant estimatif global de l'opération (525 919,73 € HT, soit 629 000 € TTC) et de la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques disposant des moyens de réaliser les prestations, la procédure retenue a été celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 30 octobre 2007, après analyse des candidatures, a déclaré le lot n°2 « autocar » infructueux,

considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 13 novembre 2007, après analyse des offres, a attribué :

- le lot n°1 « engins de voirie » à l'opérateur économique Mathieu Yno pour un montant de 358 535,88 € TTC,
- le lot n°3 « véhicule utilitaire » à l'opérateur économique VIS pour un montant de 43 068,30 € TTC,
- le lot n°4 « prestation de location de balayeuses et laveuse » à l'opérateur économique SSV Environnement pour un montant de 60 000 € TTC,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de fournitures courantes et de services,

vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 13 novembre 2007,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 33 voix pour et 4 voix contre

ARTICLE 1 : APPROUVE, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), l'attribution des marchés relatifs à l'acquisition de véhicules lourds et légers nécessaires au fonctionnement des services municipaux pour l'année 2007 et à la prestation de location de balayeuses et laveuse, comme suit :

- le lot n°1 « engins de voirie » à l'opérateur économique Mathieu Yno pour un montant de 358 535,88 € TTC ;
- le lot n°3 « véhicule utilitaire » à l'opérateur économique VIS pour un montant de 43 068,30 TTC ;
- le lot n°4 « prestation de location de balayeuses et laveuse » à l'opérateur économique SSV Environnement pour un montant de 60 000 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer les trois marchés correspondants.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 21.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 26 NOVEMBRE 2007